

## Note introductory de Retexbel : L'organisation REP pour les Vêtements, le Linge de Maison et les Chaussures en Belgique

Dans le cadre de la stratégie européenne pour le secteur textile, les États membres de l'UE sont tenus, par le biais d'une révision de la directive-cadre relative aux déchets (Waste Framework Directive, WFD), de prendre des mesures pour améliorer la gestion des déchets textiles. La révision de la WFD introduit la responsabilité élargie des producteurs (REP) pour les textiles.

Avec cette REP, les producteurs et importateurs sont responsables de l'ensemble du cycle de vie de leurs produits y compris la phase de déchets. Avec une mise en œuvre prévue en 2028, les fédérations Comeos, Creamoda et Fedustria, en collaboration avec Recydata, ont décidé d'agir de manière proactive afin de préparer le secteur à cette introduction. C'est dans ce contexte que Retexbel a vu le jour.

**Le défi est de mettre en place une REP qui donne des résultats concrets et qui soit financièrement efficace et réalisable pour les producteurs (obligés REP).**

### 1. Principes de base pour la mise en place de Retexbel

- La gestion des données est réalisée de manière **sécurisée et confidentielle** via un guichet de déclaration **sécurisé, national et numérique**.
- Laisser jouer le **libre marché** dans le respect des relations opérationnelles existantes.
- La REP s'engage à une **obligation de résultats** et non de moyens.
- La **REP** entrera en vigueur en **Belgique** à la **date** prévue dans la directive-cadre relative aux déchets (**Waste Framework Directive**, WFD) (probablement début 2028) (donc pas de surréglementation).
- **Le champ d'application** (vêtements, linge de maison et chaussures) sera déterminé par la directive-cadre relative aux déchets (Waste Framework Directive, WFD). La Belgique appliquera le champ d'application tel que défini dans la WFD.
- **Première année de mesure 2028** : la mise sur le marché est mesurée sur base des tonnages mis sur le marché en 2027.
- Collecte des **données opérationnelles** des collecteurs/trieurs/négociants et recycleurs **en 2028** en vue de cartographier le côté opérationnel de Retexbel.
- Les 3 Régions doivent coopérer et mettre en œuvre des objectifs communs dans le cadre d'un **Accord de Coopération Interrégionale (ACI)**.
- **Cotisation REP ou éco-cotisation** pour la mise **sur le marché belge** de textiles avec **possibilité de remboursement pour les exportations**.

# Retexbel

- **L'éco-modulation** est importante via une approche progressive et une coordination au niveau de l'UE.
- Viser une **harmonisation maximale** avec les systèmes REP d'autres pays et un « guichet unique » au niveau européen.
- **Pas d'obligation de mention séparée sur la facture** lors de la vente aux consommateurs.
- **Collecte volontaire par les producteurs et les détaillants.**
- Utiliser au maximum le **réseau de collecte existant de containers de rue.**
- Réduire au **minimum la charge administrative.**
- Gouvernance Retexbel = plateforme de concertation avec toutes les parties prenantes sur base du principe « **le payeur décide** ».

## 2. Défis pour Retexbel

Sur base des consultations menées tout au long de l'année 2024 avec les représentants de tous les acteurs de la chaîne (producteurs, collecteurs/centres de tri (Denuo, Ressources, Herwin), recycleurs), les enjeux suivants ont été identifiés :

### 2.1. Contexte économique

**La collecte sélective et le traitement des textiles font l'objet d'une pression croissante** en raison de :

- La récente forte baisse de qualité des textiles collectés, causée par l'essor des boutiques et marchés en ligne asiatiques qui inondent les marchés de **vêtements bon marché de très mauvaise qualité**. Cela complique la réutilisation et le recyclage. En conséquence, la valeur des textiles collectés de manière sélective diminue également fortement et les contrats entre les communes/intercommunales et les collecteurs sont mis sous pression. Les collecteurs voient leurs revenus diminuer et leurs coûts augmenter.
- **L'augmentation de la pollution et des déchets autour des containers à textiles** entraînant des coûts supplémentaires.

**Les fabricants voient également leur chiffre d'affaires et leurs marges diminuer,** principalement, mais pas exclusivement, en raison de la concurrence des plateformes d'e-commerce qui commercialisent des textiles de très mauvaise qualité à des prix incroyablement bas. La hausse continue des coûts, la baisse du pouvoir d'achat et la perte de confiance des clients constituent des défis supplémentaires.

## 2.2. Objectifs Retexbel:

Compte tenu du contexte économique, Retexbel s'est fixé les objectifs (ambitieux mais réalisables) suivants (voir aperçu détaillé en annexe 1) :



### 2.2.1. Stimuler la collecte sélective via les containers de collecte (de rue) existants

La collecte de textiles en Belgique est la meilleure au sein de l'UE. La collecte via les **containers de rue** (issus de l'économie sociale et privée) est généralement connue des citoyens, accessible 7j/7 et 24h/24 et donc très efficace. Il est essentiel de maintenir ce réseau de collecte malgré le contexte économique. L'ancrage de la règle d'un point de collecte par 1000 habitants dans toutes les régions offre une solide garantie afin d'optimiser davantage la collecte sélective.

La collecte de textiles dans les **recyparcs**<sup>1</sup> est très limitée, n'est pas intégrée et est seulement accessible durant les heures d'ouverture. En outre, elle coûte très cher. La collecte des textiles doit s'effectuer le plus facilement possible pour le citoyen et la collecte via les recyparcs est tout sauf optimale. Ceux-ci ne constituent donc pas le circuit de collecte privilégié. La collecte via les recyparcs restera plutôt limitée<sup>1</sup> et les coûts y afférents devront donc être réduits au minimum.

<sup>1</sup> 6% du total Put on Market selon étude SPW ARNE fait par RDC - Source: Coppens, M., Descos, I., Dulbecco, J. R., Huppertz, T., Michel, F., & Pesnel, S. (2023, februari). Mise en œuvre d'un mécanisme de REP pour les textiles

## 2.2.2. Augmenter la réutilisation locale

L'économie sociale veille à ce que les textiles de meilleure qualité, collectés sélectivement, trouvent une seconde vie grâce aux friperies. En raison de l'essor des vêtements bon marché et de très mauvaise qualité, la réutilisation locale devient de plus en plus difficile. Une augmentation de la collecte sélective ne se traduira donc pas nécessairement par une augmentation de la réutilisation locale. **Une augmentation de la réutilisation locale représente donc un grand défi.** En coordonnant mieux l'économie privée et l'économie sociale et en favorisant leur collaboration, il est toutefois possible d'augmenter les tonnages destinés à la réutilisation locale.

## 2.2.3. Garantir la traçabilité et la conformité

Les textiles destinés à l'exportation et à la réutilisation (HS 63 09) doivent répondre à des exigences de qualité strictes afin de garantir leur réutilisation. Retexbel effectuera des **contrôles de qualité structurels inattendus** sur des ballots de textiles qui sont exportés en vue d'être réutilisés. Ces contrôles garantissent que ces textiles sont parfaitement réutilisables dans les pays d'exportation.

Lorsque des textiles sont exportés à des fins de recyclage (HS 63 10), Retexbel tracera les textiles jusqu'à leur lieu de recyclage effectif, c'est-à-dire jusque chez le recycleur. Retexbel veut ainsi garantir que les matériaux sont recyclés, que les recycleurs disposent des autorisations nécessaires et qu'ils respectent les normes en matière de protection de l'environnement, de conditions de travail et de santé.

## 2.2.4. Renforcer le recyclage en boucle fermée

La capacité de recyclage en boucle fermée ("fibre-to-fibre") est aujourd'hui fort limitée. Mais l'Europe veut rendre obligatoire l'utilisation de matière recyclée dans la production de nouveaux produits textiles. Pour y parvenir, l'industrie textile devra veiller, d'une part, à ce qu'il y ait une offre suffisante de matériaux recyclés et, d'autre part, à ce qu'il existe un modèle économique permettant d'investir dans des capacités de recyclage supplémentaires. Retexbel continuera à **soutenir financièrement le recyclage en boucle fermée** au moins jusqu'à ce qu'il y ait une demande suffisante de contenu recyclé.

## 3. Que peut attendre la société de Retexbel?

- Focus sur la collaboration avec tous les acteurs de la chaîne textile :
  - L'éco-organisme deviendra une plateforme de concertation avec toutes les parties prenantes afin de garantir un système REP efficace et efficient (voir aperçu détaillé de la mise en œuvre concrète de la collaboration en annexe 2).
- Focus sur la collecte sélective :
  - Des campagnes de communication fortes afin d'inciter les citoyens à utiliser davantage les containers de rue.
  - Soutien structurel aux activités opérationnelles des collecteurs et des centres de tri afin que la collecte sélective soit garantie.
- Focus sur la prévention, la réutilisation locale et le recyclage :
  - Soutien financier de projets pilotes visant à améliorer le tri à la source, à accroître la réutilisation locale, à améliorer la qualité du recyclage (prévention des déchets et application de l'éco-conception, ...).
  - Application de la législation ESPR (Ecodesign for Sustainable Product Regulation) concernant l'utilisation de matériaux recyclés dans de nouveaux textiles, la réparabilité, la réutilisabilité, la durabilité, ...

## 4. Qu'attend Retexbel des autorités régionales ?

- Un accord sur tous les principes de base énoncés ci-dessus.
- Des objectifs réalistes qui tiennent compte du contexte économique actuel, pas de surréglementation par rapport aux objectifs dans les pays voisins, voir annexe 1.
- La limitation des coûts pour le faible niveau de collecte via les recyparcs.
- Une mise en œuvre commune/harmonieuse de la REP via un ACI.
- Une harmonisation maximale avec les systèmes REP d'autres pays et développement d'un « guichet unique » au niveau européen.
- Une application stricte de la législation, assortie de sanctions et d'un contrôle rigoureux :
  - Contrôle de la collecte illégale<sup>2</sup>.
  - Règles de concurrence équitables : tous les producteurs actifs en Belgique, y compris ceux qui vendent via l'e-commerce et les plateformes en ligne, doivent adhérer à Retexbel.
  - Détection et sanction des "free-riders".

---

<sup>2</sup> On estime que 10% des textiles collectés de manière sélective finissent entre les mains de collecteurs illégaux qui gèrent ensuite les textiles de manière contraire à l'éthique.

# Retexbel

- Des mesures de soutien des autorités régionales en faveur de l'économie sociale et privée afin de faciliter la transition vers l'entrée en vigueur et la mise en œuvre de la REP et de préserver le réseau existant de containers de collecte de rues.

## 5. Conclusion et étapes suivantes

Le démarrage de Retexbel s'inscrira dans le cadre de la mise en œuvre de la directive-cadre relative aux déchets, la Waste Framework Directive (WFD). Le calendrier (cfr annexe 3) comporte plusieurs étapes essentielles à la mise en place d'une organisation REP opérationnelle en Belgique.

Le contexte économique actuel représente un défi majeur pour la mise en place d'une REP efficace et financièrement viable. Une concertation constructive avec toutes les parties prenantes sur des objectifs équilibrés et sur l'introduction d'incitants financiers sera la clé du succès de Retexbel. En attendant l'entrée en vigueur et la mise en œuvre de la REP, les autorités régionales doivent, si nécessaire, soutenir les acteurs de l'économie sociale et privée.



## Annexe 1: Objectifs réalisables pour Retexbel



Augmentation de la **collecte sélective** des textiles de **10% pendant la période 2027-2032**



Augmentation du **réemploi local** des textiles de **10% pendant la période 2027-2032**



**Réemploi dans les pays d'exportation :**

**Un contrôle de qualité inattendu par mois et par centre de tri** est effectué sur les textiles destinés à être réutilisés dans les pays d'exportation.

**Textiles pour le recyclage :**

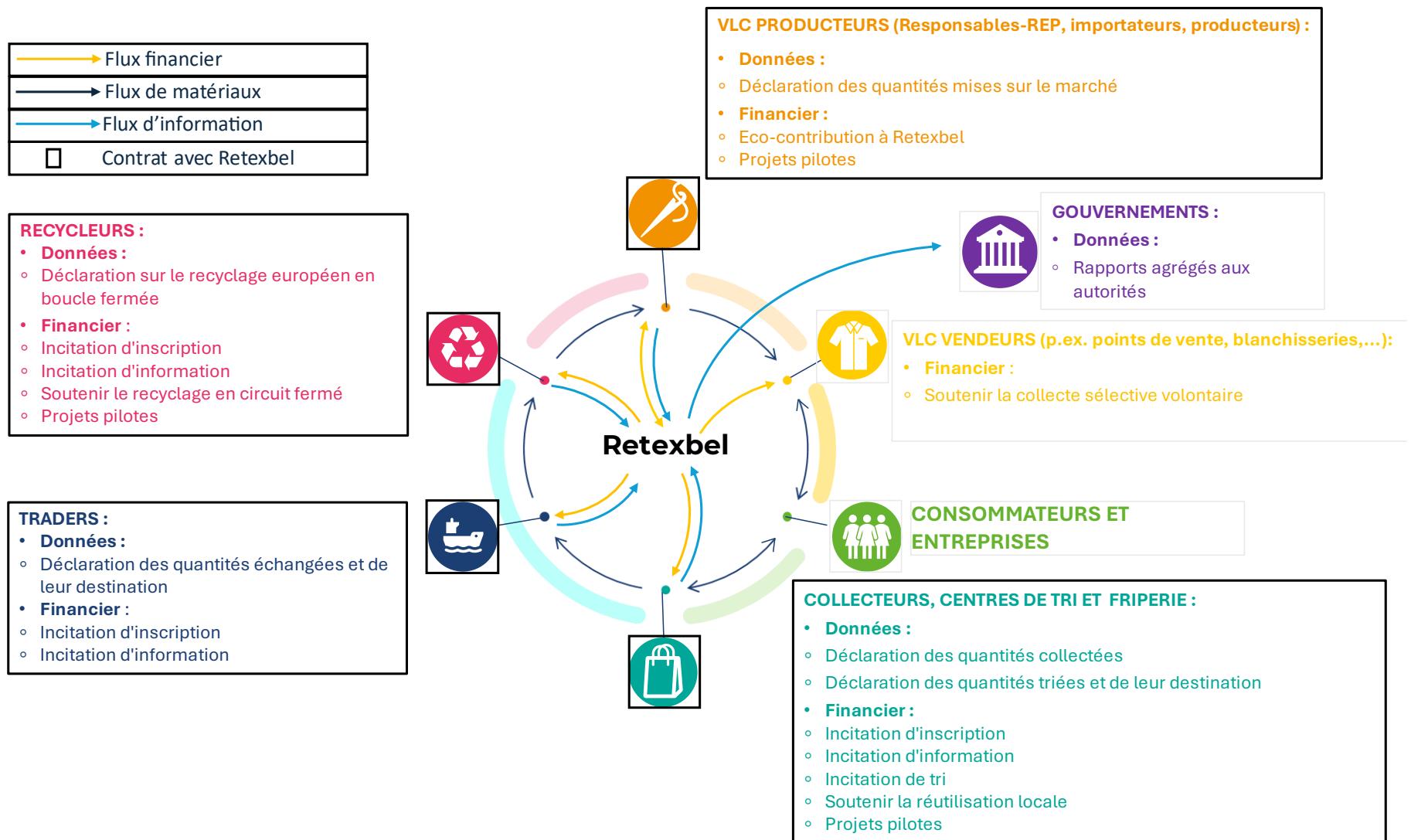
Après l'année de mesure, nous visons à **tracer 90 %** des déchets textiles en vue de leur **recyclage jusqu'à leur destination finale endéans deux ans**.



Augmentation du **recyclage en boucle fermée de 2 points de pourcentage pendant la période 2027-2032**

\*Estimation de l'étude RDC : 1% de recyclage en boucle fermée

## Annexe 2: L'organigramme de Retexbel



### Annexe 3: Calendrier Retexbel

